



CCR/005/2020

- **FMNs et CONUs**
- **Circuits de Vitesse homologués FIM**
- **FIA**
- **Membres CCR**
- **Dorna et EEL**

20 mars 2020

Clarification sur les accotements entre les bordures et la zone de dégagement

Mesdames, Messieurs,

Le Bureau de la CCR FIM a décidé d'apporter une clarification concernant les accotements situés entre les bordures et la zone de dégagement.

Les Normes FIM 2020 pour les Circuits sont donc modifiées comme suit :

4.8 ACCOTEMENTS ET ZONES DE DÉGAGEMENT

4.8.1 Définition et but

Les accotements sont les parties extérieures du profil transversal de la piste.
Les zones de dégagement sont le sol entre les accotements et la première ligne des systèmes de protection accessoires.

Tous les deux sont absolument nécessaires du point de vue de la construction servant de limite et de base pour la superstructure de la piste.

Ils contribuent à une plus grande sécurité en améliorant la visibilité, l'amélioration de l'utilisation possible de la piste sur toute sa largeur et, s'ils sont d'une portée suffisante, servir d'espace dans lequel les motocycles peuvent être mis à l'arrêt.

4.8.2 Caractéristiques

Les accotements devraient être au même niveau que l'asphalte de la piste ou du côté ~~supérieur~~ **inférieur** des bordures en évitant tout type de mesure positive.

Une **marche** négative est autorisée avec un maximum de -2 cm. Elles ont une surface plane, mais qui est inférieure même à celle de la piste elle-même.



Ils doivent être libres de tous débris et pierres d'un diamètre supérieur à celui des grains des lits de gravier.

Les accotements devraient être complètement plats, sans aucune sorte d'obstruction et il est recommandé qu'ils soient d'une surface différente de celle de la piste. ~~Tout type de gazon artificiel prévu pour les accotements doit être inspecté et approuvé à l'avance.~~

*La largeur des accotements variera le long de la piste selon le tracé. Un minimum de **2 1 mètre** doit être maintenu autour de **l'ensemble de la piste.***

Pour éviter l'érosion des accotements en herbe naturelle, apportant de la terre et des pierres sur la piste, la transition entre la bordure et la zone de dégagement, où la ligne de course est tangente au bord de la piste, doit être faite avec une bande de béton (ou asphalte) de 1 mètre de large sauf indication contraire et expresse de l'inspecteur de circuits (en raison d'exigences contraires pour différentes disciplines).

La transition entre l'accotement et la zone de dégagement devrait être très douce.

Outre la vitesse à chaque point de la piste, la longueur finale des zones de dégagements sera définie en tenant compte du tracé du circuit, de la topographie, de la trajectoire de course et du devers.

Dans le cas où la zone de dégagement est inclinée, il est recommandé que cela ne dépasse pas 10% au-dessus ou 3% en-dessous du niveau de la piste. Dans le cas où la zone de dégagement est recouverte d'un lit de gravier, des calculs supplémentaires devraient être envisagés.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information veuillez agréer, nos meilleures salutations.

Paul DUPARC
CCR COORDINATOR